

envoyé chacun un ambassadeur avec des présents, il parut un décret où il était dit : « Quand les barbares d'occident rentraient dans l'ordre, quand les Ti et les Kiang venaient se soumettre, leur conduite leur méritait les louanges du Chi-king et du Chou-king. Maintenant tous les étrangers des contrées occidentales viennent avec sincérité solliciter leur réunion à l'empire. Accueillons et soutenons les ambassadeurs qu'ils nous envoient ». Depuis ce temps les contrées occidentales furent fréquentées, et on établit des gouverneurs pour avoir soin de leurs affaires.

SOUS LES TSIN.

La ... année Loung-'an du règne de 'An-ti (397—401), Chi-fa-hian (la loi de Chakia manifestée) alla chercher les préceptes de la loi dans le pays de Iu-thian. Ce fait n'est pas rapporté dans l'histoire de la dynastie des Tsin.

On lit dans la chronique du royaume de Fo, à l'article de la *loi de Chakia manifestée sous les Tsin* : Partis de Ou-hou, nous fûmes en route pendant un mois et